

Le lundi 22 août 2011 – le vingt deux août deux mille onze à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué s'est réuni dans la salle de formation de la Mairie de Bazancourt sous la présidence de Monsieur Yannick KERHARO, Président,

Étaient présents

Monsieur Franck GUREGHIAN
Monsieur Yannick KERHARO
Monsieur Laurent MARECHEAU
Monsieur Jérôme GILLE
Monsieur Alain BOURDAIRE
Madame Nicole GLADE
Monsieur Denis PETIT
Monsieur Claude SCRABALAT
Madame Marie – France MOURLON
Monsieur Claude VIGNON
Monsieur Jean-Jack VELY
Monsieur Guy RIFFE
Monsieur Bernard GASMANN
Monsieur Laurent DAUPHINOT
Monsieur Gérard PARGNY
Monsieur Michel ARNOULD
Monsieur Patrice MOUSEL
Monsieur Stéphane DORUCH
Monsieur Jean – Michel LIESCH
Monsieur Jacky FAUCHEUX

Absents excusés suppléés

Madame Annie-Paule VAUDE, excusée, suppléée par Mademoiselle Elisabeth BAUDESSON
Madame Myriam BATAILLE-PETIT, excusée, suppléée par Monsieur Hervé RENAULT
Madame Nathalie SCOTTO D'ANIELO, excusée, suppléée par Monsieur Daniel RICHARD

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Marie-Odile LECLERE, excusée, ayant donné pouvoir à Monsieur Claude SCRABALAT
Monsieur Max BOIRAMÉ, excusé, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel ARNOULD

Monsieur Alain BOURDAIRE est nommé secrétaire de séance

Les comptes rendus des dernières séances sont adoptés.

Ordre du Jour

Pôle scolaire et de services du secteur Est de la Vallée de la Suippe

- Recrutement de l'Entreprise générale chargée des travaux

AOUT 01
Pôle scolaire, sportif et de service du secteur Est de la Vallée de la Suippe
Choix de l'Entreprise générale
25 pour

Monsieur le Président rappelle, que suite aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres des 1^{er} et 18 juillet 2011, il avait été décidé en commission d'agréeer les trois candidats ayant présenté des offres à savoir :

- CARI THOURAUD,
- PERTHUY,
- EIFFAGE CONSTRUCTION MARNE.

Après analyse des offres, la commission avait décidé de déclarer l'appel d'offres infructueux du fait d'offres de prix très au-delà de l'estimation administrative préalable et de recourir à une procédure négociée conformément aux dispositions de l'article 35.1 1^{er} du Code des Marchés Publics, limitée aux seuls candidats du présent appel d'offres.

La négociation s'est donc déroulée avec les trois entreprises entre le 19 juillet 2011 et le 5 août 2011.

La Commission d'Appel d'Offres s'est de nouveau réunie le 12 août 2011 et a décidé de valider la proposition de l'entreprise CARI THOURAUD, à l'exception des options 14 et 15 qui ne sont pas retenues, la variante proposée par l'entreprise étant quant à elle acceptée.

Au final, le montant de l'offre de l'entreprise CARI THOURAUD est donc de 5 686 853,00 € HT (l'estimation administrative étant de 5 730 545 € Ht).

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

DECIDE de recruter l'entreprise CARI THOURAUD pour réaliser l'ensemble des travaux du pôle scolaire, sportif et de services du secteur Est de la Vallée de la Suippe pour un montant de 5 686 853 € HT (6 801 476,19 € TTC) dans le cadre d'un marché négocié avec mise en concurrence et sans publicité passé en application de l'article 35-1 1^{er} du Code des Marchés Publics et

AUTORISE le président à signer l'ensemble des pièces liées à ce marché.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.